

Non au bradage de notre patrie

**Document de fond de l'UDC Suisse
concernant les reprises étrangères d'infrastructures
suisses critiques et d'importance systémique**



8 septembre 2020

Situation initiale: des investissements transfrontaliers assurent la prospérité

Des investissements suisses et étrangers en Suisse constituent en premier lieu une contribution à la prospérité de notre pays. La relative ouverture de l'économie suisse attire forcément des bailleurs de fonds étrangers. De plus, la Suisse offre divers avantages bien compris à l'étranger comme la neutralité et la stabilité, un système bancaire et financier performant, de nombreuses entreprises riches en traditions, une main-d'œuvre hautement qualifiée ou encore sa situation au cœur de l'Europe.

En raison des conditions particulières de la Suisse, l'économie helvétique a toujours été axée sur les exportations. Des entreprises suisses ont créé via leurs filiales plus de 2 millions d'emplois à l'étranger. A chaque fois que, par exemple, une grande banque ou un groupe pharmaceutique suisse reprend une entreprise étrangère, la Suisse gagne en influence. A l'inverse, des entreprises étrangères occupent moyennant leurs participations plus de 550'000 personnes en Suisse et investissent dans notre pays.¹

En 2019, le volume des investissements directs étrangers en Suisse s'est monté à environ 1350 milliards de dollars alors que les investissements directs d'entreprises suisses à l'étranger ont atteint 1526 milliards de dollars la même année.² Compte tenu des montants des investissements directs, la Suisse fait donc partie des pays qui, au niveau mondial, investissent le plus à l'étranger et qui reçoivent le plus d'investissements de l'étranger, comme le souligne le Conseil fédéral³. Seuls six autres pays ont attiré plus d'investissements étrangers que la Suisse.

Source: propre présentation sur la base des chiffres de Basis World Investment Report 2020, UNCTAD

Le problème de l'éventuel contrôle d'entreprises critiques suisses par des Etats étrangers

L'attraction que la Suisse exerce sur les capitaux étrangers n'a pas que des avantages. Des voix se sont élevées pour critiquer l'importance des parts détenues par des étrangers dans l'économie suisse.⁴ Une analyse de la structure de la propriété des 46 entreprises figurant au "SMI expanded" (date de référence: 15 septembre 2018) renforce ce "malaise". Seuls 40% des droits de vote connus sont aux mains de Suisses contre 52% contrôlés par des étrangers alors que les 8% restants ne peuvent être attribués ni à des Suisses, ni à des étrangers (nk)⁵. Parmi les actionnaires étrangers, les Etats-Unis d'Amérique viennent en première position avec 35% des droits de vote, suivis par le

¹ [Investissements directs 2018](#), Banque nationale suisse.

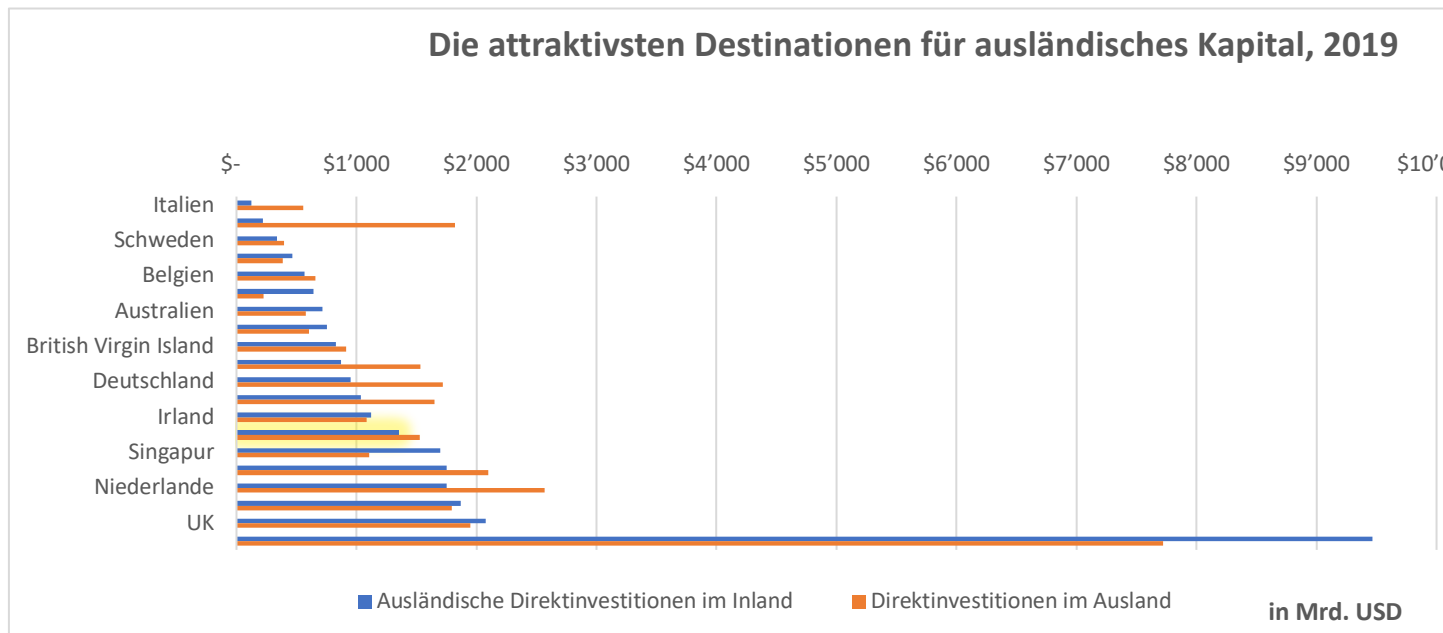
² [World Investment Report 2020](#), UNCTAD, p. 242.

³ Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 18.3376 Bischof du 16 mars 2018 et 18.3233 Stöckli du 15 mars 2018, [Surveillance des investissements étrangers, p. 30](#).

⁴ Cf. [„Wem gehört der Schweizer Aktienmarkt?“](#) (A qui appartient le marché des actions suisse), "NZZ", 21 août 2015.

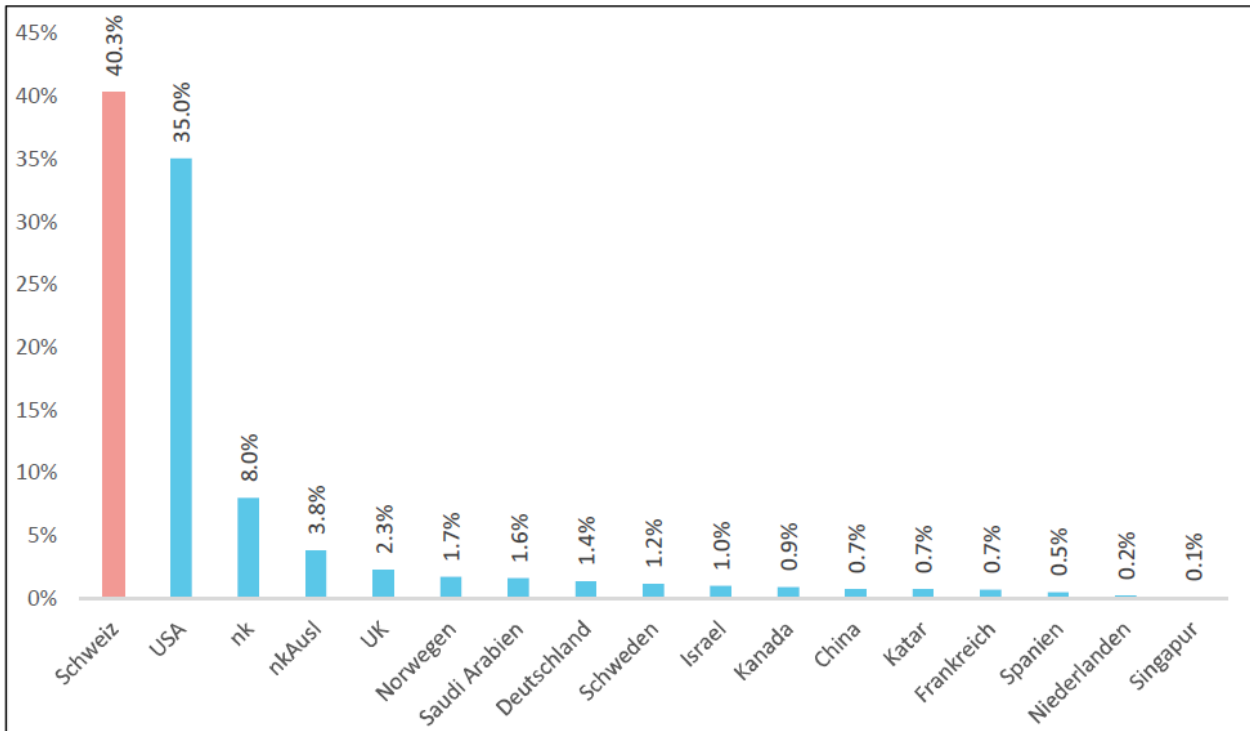
⁵ «nk» signifie "non catégorisable", donc actionnaires non attribuables à un pays. Ces droits de vote appartiennent soit à des groupes composés de plusieurs investisseurs suisses et étrangers, soit à des groupes d'investisseurs étrangers de plusieurs nationalités.

Royaume-Uni avec 2,3% et la Norvège avec 1,7%. Au total, les investisseurs européens (sans la Suisse) détiennent 8% des droits de vote.⁶



⁶ [«Besitzverhältnisse an börsenkotierten schweizerischen Unternehmen - Eine Analyse des 'SMI expanded' Aktienuniversums»](#) (Structure de la propriété d'entreprises suisses cotées en bourse – une analyse de l'univers des actions SMI extended), SECO / Heinz Zimmermann + Yvonne Seiler Zimmermann, 31 mai 2019, p. 3 & 19.

Parts moyennes aux droits de vote d'actionnaires connus selon les pays (non pondérées)



nk= non catégorisable (plusieurs investisseurs suisses et étrangers)

nkAusl= le pays étranger ne peut pas être catégorisé (plusieurs investisseurs étrangers provenant de différents pays)

Source: [*«Besitzverhältnisse an börsenkotierten schweizerischen Unternehmen - Eine Analyse des 'SMI expanded' Aktienuniversums»*](#), (Structure de la propriété d'entreprises suisses cotées en bourse – une analyse de l'univers des actions SMI extended), SECO / Heinz Zimmermann + Yvonne Seiler Zimmermann, 31 mai 2019, p. 21.

Bien que les investissements étrangers dans des entreprises suisses illustrent fréquemment la confiance de l'étranger dans l'économie helvétique, ces activités peuvent dans certains cas générer des conflits d'intérêts au détriment de notre pays. Tel peut être le cas lorsque des entreprises suisses d'importance systémique sont achetées par des firmes étrangères ou lorsque ces dernières y prennent une participation déterminante.

Aujourd'hui déjà la majorité des entreprises assumant des tâches touchant à la sécurité de l'approvisionnement du pays sont protégées contre des reprises ou des influences étrangères. Cette protection peut être réglée au niveau de la Confédération (par ex, Poste, Ruag MRO Suisse, CFF, Swisscom ou Banque nationale suisse) ou à l'échelon des cantons. La nécessité que la Confédération protège une entreprise ou un organe contre une reprise étrangère dépend de l'importance systémique de celle-ci ou de celui-ci.

L'importance systémique justifiant une protection contre une reprise se définit comme suit du point de vue de l'UDC:

si une reprise étrangère d'une entreprise suisse ou une participation étrangère à une entreprise suisse ou à une entreprise au service de la société menace de faire perdre à l'Etat ou à la société le contrôle de l'exécution de la ou des tâche/s de cette entreprise ou de cette unité au point que la cohésion de la société ou la sécurité nationale est sérieusement en péril, cette entreprise ou cette unité doit être considérée comme ayant une importance systémique.

La question de l'importance systémique se pose en permanence notamment pour les firmes et autorités suivantes dans la mesure où elles ne bénéficient pas déjà de mesures de protection: infrastructures monopolistiques de toutes sortes, acteurs importants des télécommunications et des services informatiques (notamment en ce qui concerne leur vulnérabilité au cyber-espionnage et au sabotage) qui récoltent et traitent des données personnelles ainsi que tous les acteurs qui, sous une forme ou une autre, contribuent de manière déterminante à la sécurité de l'approvisionnement (denrées alimentaires, électricité, eau, etc.).

Le Conseil fédéral a décidé en 2014 déjà de sa propre autorité de mettre en place un système de protection des infrastructures TIC de la Confédération.⁷ Des décisions de ce genre devraient cependant être consolidées grâce à la participation d'un organe parlementaire (par analogie à la Délégation des finances) et un contrôle final par le Parlement.

Dans l'idée de protéger les entreprises et unités d'importance systémique, l'UDC soutient donc la création d'un organe transparent, efficace et soumis au contrôle parlementaire. Cet organe serait chargé de définir en dernière instance la notion d'importance systémique, voire d'adapter cette définition en fonction de l'évolution de la situation.

⁷ Cf. [Le Conseil fédéral adopte des mesures visant à protéger les infrastructures de la Confédération en matière de TIC](#), du 5 février 2014.